

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation 28/11/2024	<i>cinq décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 28/11/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE
	Représenté(e)s : Pierre JOULIA représenté par Sébastien CAYSSIALS
	Excusé(e)s :
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

**Objet: Adhésion médecine 2025-2027 centre de gestion de l'Aveyron -
DE_20241205_008**

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 06/12/2024
et publication ou notification
le 06/12/2024

Roussennac, le 06/12/2024.

Pour extrait conforme.

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

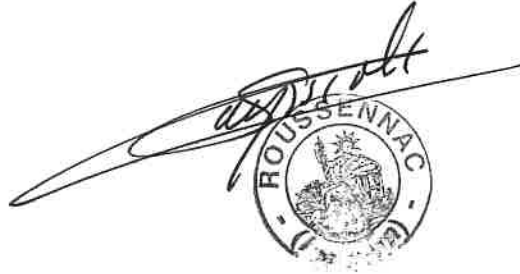
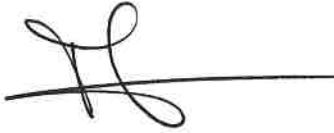
Date de réception de l'AR: 06/12/2024

012-211202064-DE_20241205_008-DE

A G E D I

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024

012-211202064-DE_20241205_008-DE
A G E D I